

REUNION DU 18 MAI 2017

Le dix huit mai deux mille dix sept, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain Montangon, maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Sont présents :

Messieurs : MONTANGON – JEANNET – HERNANDEZ – BENARD – FERRE – BILLARD
– FAVRE - VILLAIN

Mesdames : RODRIGUEZ – GRES – LENOIR – BESSAGUET – DUTRETEAU – MERLIN
CONCHIN

Il est à noter que :

M.MONTANGON quittera la séance à 19h10 et donnera procuration à Mme BESSAGUET

La présidence sera alors donnée à M. JEANNET

Mme RODRIGUEZ quittera la séance à 19h45 et donnera procuration à M. JEANNET

Madame LALANDE a donné pouvoir à M.FAVRE

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ

Secrétaire suppléant de séance : M. FERRE

1 - INCORPORATION LOTISSEMENT LE CHAPELIER

Parcelle à usage de voiries et espaces verts

Chemin piéton aménagement paysagé devant le restaurant scolaire

Réserve incendie

Vote POUR à l'unanimité

2 - CHOIX DU MODULAIRE

Pour la rentrée 2017, une création de classe nous oblige à acheter un modulaire.

Une location vente 36 mois est privilégiée avec une livraison fin juillet.

Coficiel et Rabotin ne peuvent fournir qu'au mois de septembre.

Algeco propose une livraison en juillet. Coût total 76 613 euros HT (location vente 36 mois)

2110 euros mensuels

653 euros option rachat

Vote

1 abstention

Achat approuvé

3 - TARIFS COMMUNAUX ET CAUTION LOCAL CLEF VELO DE LA GARE

Cantine : 2,60 euros

Garderie : de 1,40 à 1,60 euros selon quotient familial

Caution clef local vélo de la gare : 10 euros qui seront encaissés puis rendus à la restitution de la clef

Pas de modification pour les locations des salles.

Une précision cependant : mentionner sur l'état des lieux le matériel de nettoyage avec son prix et le rapporter avec les clefs.

4 - EMPRUNT 100 000 EUROS

Le solde de trésorerie est de 409 000 euros

Les subventions + 70 000 euros

Vente terrain + 45 000 euros

Un emprunt de 100 000 euros est à prévoir en prêt relai

La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit mutuel ont été interrogés.

Seul le Crédit Agricole propose un crédit relai à 0,61 %

Vote à l'unanimité POUR

5 - SIEC CAVIGNAC

18 luminaires extérieurs sont vétustes et doivent être changés.

1 510 euros resteront à la charge de la commune.

Une convention est à signer par le maire.

Vote à l'unanimité POUR

6 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. FERRE présente le bilan et les propositions des montants de subventions pour chaque association, décidées par la commission composée de Mme Lenoir, M. Hernandez et M. Ferre . Ci dessous apparaissent les points particuliers et importants. En outre une liste des petits travaux et d'entretien est fourni au service technique.

COMITE D'ANIMATION: Subvention proposée 400€

Vote 14 pour, 1 abstention

OEUVRES SOCIALES : Pas de besoin, pas de subvention

Vote 15 pour

FOOTBALL: Subvention proposée: 700€

Vote : M. Ferre ne vote pas, 13 pour, 1 abstention

Reste à réaliser l'apport de terre pour bouchage des trous, prévision travaux pour l'été

JUDO: Subvention proposée portée à 500€ (400€ antérieurs)

Vote 11 pour, 4 abstentions

Cependant il est demandé au club de limiter les dépenses de bureau et informatique (1500€ sur l'année), ce qui paraît beaucoup, pour l'avis de l'ensemble du conseil.

TENNIS: subvention proposée 700 €

Vote 13 pour, 2 contre

Un rappel sera fait, sur les horaires d'utilisation des cours le soir, impliquant le coût de l'éclairage. Celles ci ne doivent pas dépasser 22h30 (soir de cours).

En cas de dérive constatée, il est envisagé d'étudier un système automatique de coupure par minuterie à la source de l'alimentation des éclairages.

Il est évoqué la nécessité de refaire le cours 1 (moquette terre battue) du fait d'une usure excessive de la moquette. Le club pourrait participer à hauteur de 10000€, voir plus (subventions, sponsoring), restant à charge de la commune 15000€ maxi (un devis fourni l'an passé se montait à 23000€). Si possible prévoir une ligne budgétaire pour 2018.

Une demande d'autorisation pour la mise en place d'un brise vue côté grillage du complexe à été demandée auprès de la commission (double intérêt: protéger du vent, des feuilles et sponsoring), M. Ferre fera la démarche auprès de M. le Maire.

M. Favre propose que les adhérents enfants de Gauriaguet aient une cotisation réduite.

M. Ferre se charge de communiquer auprès du président.

CHASSE: Subvention proposée augmentée à 700€ (600€ antérieurs)

Vote M. Favre ne vote pas, 12 pour, 2 abstentions.

JOYEUX LURONS: Subvention proposée augmentée à 400€ (350 antérieurs)

Vote Mme Bessaguet et M Montangon ne votent pas, 12 pour, 1 abstention

APEIG: Subvention proposée 700€, idem antérieur

Vote 14 voix pour, 1 abstention

PETANQUE LOISIRS: subvention proposée 250€

Vote M. Ferre ne vote pas, 13 voix pour, 1 abstention

AMIS de L'EGLISE: pas de subvention

Vote M.. Jeannet ne vote pas , 13 pour, 1 abstention

La séance est levée à 20H30